

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2023

---

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 997

présenté par

M. Vuibert, M. Guillemard, Mme Liliana Tanguy, M. Lemaire, Mme Heydel Grillere,  
M. Sitzenstuhl, M. Ardouin, M. Patrier-Leitus, Mme Boyer, M. Bataillon, M. Marion et M. Perrot

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:**

Après la première phrase du troisième alinéa de l'article L. 6323-3 du code de santé publique, il est inséré une phrase ainsi rédigée : « En s'assurant du respect du secret médical, la maison de santé pluriprofessionnelle encourage le recrutement de médecins-praticiens maîtres de stage et à même de favoriser l'accueil des étudiants en formation médicale afin d'enrichir leur cursus. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à encourager les étudiants en médecine à rejoindre les maisons de santé pluriprofessionnelles et poursuivre leur formation par des médecins-praticiens maîtres de stage ou par des médecins maîtres universitaires afin de favoriser une approche interprofessionnelle des soins de santé, de promouvoir la collaboration entre les différents professionnels et d'enrichir leur cursus. Cela contribue à former des professionnels de santé mieux préparés à relever les défis complexes de la pratique médicale contemporaine.

Par ailleurs, les maisons de santé pluriprofessionnelles mettent en avant une approche centrée sur le patient, où les soins sont adaptés aux besoins spécifiques de chaque individu. En travaillant dans ces structures, les étudiants en médecine acquièrent une meilleure compréhension des aspects psychosociaux de la santé, de l'importance de la coordination des soins et de l'implication des patients dans leur propre prise en charge.